



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement  
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet de renouvellement  
urbain du quartier des Cévennes sur la commune de  
Montpellier (Hérault)**

N°saisine : 2023-011505

N°MRAe : 2023APO52

Montpellier, le 11 avril 2023

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 10 février 2023, la préfecture de l'Hérault a sollicité l'avis de la MRAe sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet de renouvellement urbain du quartier des Cévennes à Montpellier (Hérault) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 10 avril 2023.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.